

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

La réunion du Conseil Municipal du 17 janvier s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : M. Denis SOULIER, Mme Dolorès GEVAUDAN excusés.
Mme Séverine DARNE a donné procuration à Mme Isabelle ROCHE
Monsieur Jérôme ANDRE a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 13 décembre 2021 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

TEMPS DE TRAVAIL ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose que la loi du 6 août 2019 supprime les régimes dérogatoires à la durée légale du travail de 1607 heures dans la Fonction Publique Territoriale. Afin de se mettre en conformité, les nouvelles règles relatives au temps de travail et à l'organisation qui en découle, après avis du comité technique le 07/12/2021, sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal au 01/01/2022.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée de travail hebdomadaire d'un emploi d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à temps non complet en la portant à 25 heures afin d'assurer le service scolaire et périscolaire. Après avis favorable du comité technique du 07/12/2021, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision et la création de poste qui y correspond. Dans les mêmes termes, un poste d'adjoint technique intervenant dans les écoles est porté à 25 heures hebdomadaires.

INDEMNISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu d'établir une délibération spécifique autorisant le paiement des heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération présentée.

AXA – OFFRE COMPLEMENTAIRE SANTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle l'opération permettant aux habitants de la commune qui le souhaitent de souscrire auprès d'AXA une complémentaire santé à un prix préférentiel. Il propose de reconduire cette action. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de la convention.

CONVENTION CHAMBRE DE L'AGRICULTURE

Monsieur le Maire expose que la Chambre d'Agriculture l'a contacté afin de trouver un local pour ses permanences sur la commune.

Suite aux travaux de rénovation de la mairie, un bureau peut être mis à disposition. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention définissant les modalités de mise à disposition de ce bureau et en fonction des besoins de la salle du Conseil. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature de la convention.

DROIT DE PREEMPTION SECTION AN, n° 186

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption sur cette parcelle.

CESSION AMIABLE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 avril 2021 relative à la décision de vente de l'école de la Collange, section D, parcelle n° 139. Il présente au Conseil Municipal les modalités de présentation des offres d'acquisition. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la vente.